PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

Services vétérinaires
Santé et protection animales

ARRÊTÉ n° 53-2026-11-12-00004 du 12 novembre 2026

fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux au titre de l'article l. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime

La Préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 211-13-1, L. 211-14 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté n°53-2026-01-08-00006 du 8 janvier 2026 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

VU l'arrêt n° 53 2026 10 21 00008 du 21/10/2026 portant subdélégation de signature de M. Sébastien GROSJEAN, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, par intérim, aux agents placés sous son autorité ;

CONSIDÉRANT le retrait de l'habilitation de « formateur de propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de 1er et 2ème catégorie » de Mme Candice JOUQUAND et de Mme Christelle PETIT pour cessation d'activité ;

SUR proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

ARRÊTE :

Article 1er : Liste

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux dans le département de la Mayenne est fixée ainsi qu'il suit :

Mise en ligne le : 17/11/2026 16:36 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Préfecture de la Mayenne
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87744

➢ **Monsieur Pascal VAUCLIN**

- adresse professionnelle : Club d'Education Canine Castrogontérien - Le Bois Plaidé - 53200 Château-Gontier
- n° téléphone : 02 43 70 47 47 / 06 60 79 27 23
- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice de dressage des chiens au mordant
- lieu de délivrance des formations : Club d'Education Canine Castrogontérien- Le Bois Plaidé 53200 Château-Gontier

➢ **Madame Ludivine DA SILVA FERREIRA née GAUTHERIN**

- adresse professionnelle : 12 Lot du Cormier -- 53400 Chérancé
- n°de téléphone : 02 43 91 74 82 / 07 85 25 42 43
- courriel : unpeudenous85@gmail.com
-qualification : certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres
- lieu de délivrance des formations :
    - 2 rue Clément Ader – 53170 Meslay du Maine
    - à domicile, chez les particuliers (sur demande)

➢ **Monsieur Jordan BONVOISIN**

- adresse professionnelle : le Riffray -- 53350 Brains sur les Marches
- n°de téléphone : 06 70 92 48 06
- courriel : terredelegendes.contact@gmail.com
- qualification : baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'élevage canin et félin »
- lieu de délivrance des formations :
    - le riffray 53350 Brains sur les marches
    - à domicile, chez les particuliers (sur demande)

➢ **Madame Magali AUSSEMS**

- adresse professionnelle : 1 rue d'Anjou -- 49500 Saint-Sauveur de Flée
- n°de téléphone : 06 49 48 27 15
- qualification : brevet professionnel « éducateur canin»
- lieu de délivrance des formations : à domicile, chez les particuliers

➢ **Monsieur Olivier GAGEONNET**

- adresse professionnelle : la petite Tulhaire -- 53350 Ballots
- n° de téléphone : 06 13 08 45 86
- courriel : canisformcenter@gmail.com
- qualification : brevet professionnel « éducateur canin »
- lieu de délivrance des formations : à domicile, chez les particuliers

➢ **Monsieur Grégory DAUTREPPE**

- adresse professionnelle : La petite Maugerie 53700 Villaines la Juhel
- n° de téléphone 07 80 37 70 58
- courriel : dautreppegreg@gmail.com

Mise en ligne le : 17/11/2026 16:36 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Préfecture de la Mayenne
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87744

- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- lieu de délivrance des formations : à domicile, chez les particuliers

➢ **Madame Frédérique GROUAZEL**

- adresse professionnelle : 7 la Bataillère 35133 Le Chatellier
- n° de téléphone :06 28 66 95 77
- courriel : contact@atoutespapattes.fr
- qualification : certificat de formation "éducateur canin" et certificat " dispenser la formation des propriétaires et futurs propriétaires et délivrer aux propriétaires de chiens catégorisés l'attestation d'aptitude prévue par le code rural (CESCCAM)
- lieu de délivrance des formations :
    - à domicile, chez les particuliers
    - Le Clos Meunier/Moulin des Châteaux à Mellé (35)

➢ **Madame Clémence TEILLET née MARTINET**

- adresse professionnelle : 1D ZI Montigné Neuf 53220 Saint-Berthevin la Tannière
- n° de téléphone : 06 87 08 61 40
- courriel : canis.disciplina53@gmail.com
- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- lieu de délivrance des formations :
    - à domicile, chez les particuliers
    - 1D ZI Montigné Neuf 53220 Saint-Berthevin la Tannière

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° n°53-2026-01-08-00006 du 8 janvier 2026 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux.

Article 3 : le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, notifié à chacune des personnes inscrites sur la liste établie à l'article 1 et communiqué aux maires du département.

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le directeur départemental
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations,

La cheffe du service
santé et protection animales,
Vétérinaire Officiel

Annabelle GARAND

Mise en ligne le : 17/11/2026 16:36 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Préfecture de la Mayenne
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87744

Mise en ligne le : 17/11/2026 16:36 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Préfecture de la Mayenne
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87744